

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2022-061 du 13 avril 2022  
Portant sur les participations et subventions à inscrire au budget primitif 2022**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le treize avril à 17h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de DONTREIX, sous la Présidence d'Alexandre VERDIER, Président.

Date de convocation du Conseil 07/04/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 51	Votants : 56	POUR : 55
Pouvoirs : 5	Abstention : 1	CONTRE : 0
Absents excusés : 6	Exprimés : 55	

**Présents :** MM. VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, GALINDO, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, WELZER, CHEFDEVILLE, CORDIER, MOREAU *suppléante* PINLON, BRUNET, TRIMOULINARD, LARGE, GUYONNET, GLOMOT, DUBSAY, FAUCHER.

**Pouvoirs :** MM. LUQUET L à GALINDO, VIRGOULAY à JOULOT, D'HULSTER à WELZER, FONTVIELLE à DESARMENIEN, ROULLAND à WELZER,

**Excusés :** MM. SIMONET B, PERRIER F, PAYARD C, MOREAU, PLAS, CHAUSSAT.

**Secrétaires de séance :** Denis RICHIN, Françoise SIMON, Caroline LE CORRE

Rapporteur : Patrice MORANÇAIS, Vice-président

Le Vice-président communique la liste et les montants correspondants des subventions proposées à l'inscription au budget primitif 2022 de la Communauté de communes.  
Le montant s'élève à 127 446.00 €.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à la majorité :

- VALIDE les propositions de participations et subventions à inscrire au budget primitif 2022, dont le tableau est annexé à la présente délibération ;
- AUTORISE le Président à effectuer toute démarche utile et à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 2 mai 2022  
Pour copie conforme, le 2 mai 2022

Le Président,  
**Alexandre VERDIER**